BÉNÉFICIEZ DU pass Sport

50 €

D'AIDE IMMÉDIATE*

ET UN COMPLÉMENT VERSÉ PAR LA CNAF AU PREMIER TRIMESTRE 2027

Une aide de l'État pour la pratique sportive de votre enfant.



POUR QUI ?

Pour les jeunes

DE 6 À 17 ANS

révolus faisant partie d'un foyer allocataire dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur ou égal à 699 €

Jeunes en situation de handicap :

- De 6 à 19 ans révolus bénéficiaires de l'AEEH ;
- De 16 à 30 ans révolus bénéficiaires de l'AAH ;

Étudiants boursiers jusqu'à 28 ans révolus, titulaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :

- Bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
- Bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale.

Bénéficiaires d'une aide de l'AGEFIPH

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **Recevez** votre code par mail.
2. **Présentez**-le au club.
3. Le club applique la **réduction**.

Les bénéficiaires recevront leur **code pass Sport directement par courrier électronique en septembre 2026,** de la part du ministère chargé des Sports, à l'adresse renseignée sur votre compte CAF, MSA ou CROUS. **Pensez à vérifier vos courriers indésirables !**

Toutes les conditions sur :

sports.gouv.fr/pass-sport

* *Aide de 50 € pour la prise d'une licence ou d'une adhésion dans un club éligible.*

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

pass Sport